

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-3 24SGADL0031

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 53
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 16 avril 2024

OBJET : Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2023
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 15 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. David MARTI
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,

Le rapporteur expose :

« Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements de recettes et dépenses effectivement réalisés de l'année. Il doit être présenté dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur. Son vote est précédé par le vote du compte de gestion. Il est présenté globalement de manière à pouvoir comparer les évolutions par rapport au compte administratif précédent.

La réalisation du budget annexe eau potable se présente de la manière suivante :

I - Les dépenses de fonctionnement pour 14 389 322,73 € HT

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Evolution CA22/CA23
Charges à caractère Général (011)	6 212	7 164	7 527	7 617	7 481	4,4%
	639	645	817	180	340	
Régie directe	1 018	995 575	1 331	1 389	1 260	26,6%
	734		817	438	712	
Régie intéressée	5 193	6 169	6 196	6 227	6 220	0,8%
	906	070	000	742	628	
A - Personnel	2 389	2 516	2 781	2 723	2 723	8,2%
	140	197	000	249	249	
C - Energie	314 483	332 100	350 000	305 699	305 699	-7,9%
D - Produits de traitement	340 212	412 478	434 000	597 988	591 188	43,3%
E - Analyses	23 004	146 257	85 000	66 481	66 481	-54,5%
F - Sous-traitance, matières et fournitures	1 107	1 658	1 430	1 436	1 436	-13,4%
	626	721	000	404	404	
G - Impôts locaux et taxes	145 000	148 121	165 000	63 125	63 125	-57,4%
H - Charges diverses	874 440	955 195	951 000	1 034	1 034	8,3%
				797	482	
Charges de personnel (012)	273 017	299 888	1 016	1 016	781 556	160,6%
			153	153		
Atténuation de produits (014)	1 140	1 100	1 180	1 180	1 031	-6,2%
	196	197	000	000	639	
Autres charges de gestion courante (65)	1 630	2 481	1 776	1 681	1 588	-36,0%
	286	393	220	480	166	
Régie directe	632 218	1 410	651 220	556 480	471 332	-66,6%
		015				
Régie intéressée	998 068	1 071	1 125	1 125	1 116	4,2%
		378	000	000	834	
J - Contribution services centraux	672 390	719 901	756 000	781 200	781 152	8,5%
L - Autres investissements	325 678	351 477	369 000	343 800	335 682	-4,5%
Charges financières (66)	236 985	224 504	214 237	214 237	210 084	-6,4%
Charges exceptionnelles (67)	128 729	634 740	525 794	1 831	1 616	154,7%
				063	528	

Régie directe	81 433	312 503	411 000	998 035	824 698	163,9%
Régie intéressée	47 296	322 237	114 794	833 028	791 830	145,7%
INT - Intéressement	47 296	185 000	114 794	128 955	87 757	-52,6%
R - Résultat		137 237		704 073	704 073	413,0%
Provisions (68)	300 000	300 000		200 000	200 000	-33,3%
Dépenses imprévues (022)				64 041		
Total dépenses réelles de fonctionnement	9 921	12 205	12 240	13 804	12 909	5%
	852	367	221	154	313	
Opérations d'ordre (042)	1 371	1 414	1 582	1 480	1 480	5%
	731	921	000	011	010	
Autofinancement (023)			679 788	2 183		
				634		
Total dépenses de fonctionnement	11 293	13 620	14 502	17 467	14 389	6%
	582	288	009	799	323	

Les dépenses de fonctionnement comprennent, en grande partie, les dépenses liées au contrat de régie intéressée.

Les charges à caractère général, hors régie intéressée, concernent principalement l'achat d'eau pour 925 263 €, l'entretien et la maintenance des barrages et réserves d'eau du territoire pour 109 636 €, la surveillance réglementaire des barrages pour 46 953 € et le paiement des taxes foncières pour un montant global de 138 546 €.

Les charges à caractère général dans le cadre de la régie intéressée comprennent les remboursements de l'ensemble des charges portées par le régisseur Creusot Montceau Eau (CME). Elles s'élèvent à 6 220 628 € et se répartissent ainsi :

- Charges de personnel pour 2 723 249 €,
- Frais d'énergie pour 305 699 €,
- Achat de produits de traitement pour 591 188 €,
- Réalisation d'analyses pour 66 481 €,
- Frais de sous-traitance, dont les frais de gestion clientèle et l'entretien des réseaux et branchements, des installations de production d'eau potable pour 1 436 404 €,
- Impôts et taxes pour 63 125 €
- Charges diverses, dont les frais de télécommunication, les assurances, la location des bureaux pour 1 034 482€.

Il est à préciser qu'au titre de 2023, l'intégralité des factures à rembourser par la collectivité n'ont pas pu être toutes transmises par CME avant la clôture de l'exercice. Ainsi une partie de ces charges fait l'objet de rattachements à l'exercice.

Par ailleurs, le montant des charges de personnel liées aux compétences Eau, Assainissement collectif et SPANC s'élève à 781 556 €. Le montant des charges au titre de l'eau potable s'élève à 295 627 €.

Les atténuations de produits s'élèvent à 1 031 639 €. Ce chapitre constate le reversement des redevances perçues dans le cadre du produit des facturations aux abonnés, aux Agences de l'Eau.

Les charges de gestion courante comprennent principalement, pour la part gérée en régie directe, la compensation tarifaire à verser aux Syndicats facturant aux tarifs communautaires la fourniture d'eau sur les communes d'Essertenne, Perreuil, Pouilloux, Marigny, Gourdon et Saint-Romain-sous-Gourdon (228 698 €), ainsi que la constatation d'admissions en non-valeur ou de créances éteintes (225 016 €).

Au titre de la régie intéressée, ces charges intègrent la contribution aux services centraux pour 781 152 € et la redevance annuelle versée au régisseur dans le cadre des renouvellements de compteurs pour 335 682 € conformément au contrat.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 210 084 € et est en diminution de 6,2%.

Enfin, les charges exceptionnelles ont été, en partie, consacrées au versement à la Chambre d'agriculture, dans le cadre de la convention de l'animation agricole (56 810 €), au versement de l'allocation eau (155 000 €), au versement de subventions exceptionnelles, notamment dans le cadre de travaux d'aménagement du cours d'eau de la Somme (98 606 €), à la régularisation comptable pour la compensation de rattachements de 2022, et à l'annulation de titres sur exercices antérieurs notamment.

Elles intègrent également le versement de l'intéressement 2022 au régisseur et le rattachement au titre de l'année 2023 (87 757 €), ainsi que le résultat versé pour 2022 et le rattachement 2023 (704 073 €). Il est précisé que les montants 2023 qui ont fait l'objet d'un rattachement, ont été faits dans l'attente du compte d'exploitation définitif de l'exercice.

Des provisions ont, en outre, été constituées pour un montant de 200 000 € au titre des impayés.

Les dépenses d'ordre d'un montant de 1 480 010 € sont principalement liées aux opérations d'amortissement.

II - Les recettes de fonctionnement pour 15 304 993,96 € HT

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Evolution CA22/CA23
Ventes de Produits (70)	13 444 743	13 264 612	13 167 112	13 184 335	13 465 699	2%
Subventions et participations (74)	254 894	215 750	850 808	850 808	711 771	230%
Fonds de soutien (76)	24 089	24 089	24 089	24 089	24 089	0%
Produits exceptionnels (77) RI - Partage résultat	251 403	691 130	0	655 216 110 323	609 889 91 279	-12%
Reprise provisions et dépréciations (78)	0	267 435	0	0	0	
Excédent de fonct. reporté (002)				2 258 351		
Total recettes réelles de fonctionnement	13 975 129	14 463 016	14 042 009	16 972 799	14 811 447	2%
Opérations d'ordre (042)	428 308	443 073	460 000	495 000	493 547	11%
Total recettes de fonctionnement	14 403 437	14 906 089	14 502 009	17 467 799	15 304 994	3%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15 304 994 €, dont 14 811 447 € de recettes réelles et 493 547 € de recettes d'ordre.

La principale ressource du budget de l'eau provient des produits issus de la facturation aux abonnés (Vente d'eau, redevances des Agences de l'eau, frais accessoires).

Au même titre que les dépenses, une partie des produits de facturation liée à 2023 a fait l'objet d'un rattachement pour plus la moitié de l'exercice, compte tenu du décalage contractuel des reversements par le régisseur. Le montant des rattachements est donc prévisionnel et tient notamment compte de l'évolution du produit lié à la convergence des tarifs de deux industriels et des communes.

Sont également constatées dans ces recettes, les titres émis dans le cadre de la récupération des factures impayées au bout de 6 mois.

Les autres recettes sont issues de subventions versées par l'Agence de l'Eau, notamment pour le captage de la Sorme (25 842 €), du remboursement du budget principal au budget annexe pour les charges liées à la défense incendie (200 000 €), et du remboursement des budgets Assainissement et SPANC au titre de la masse salariale (485 929,14€).

Est également incluse dans les recettes la participation au titre du fonds de soutien (24 089 €).

Les recettes exceptionnelles intègrent notamment le versement par CME du remboursement du montant de l'allocation eau trop versé (24 317 €), les encaissements réalisés après l'admission en non-valeur de certaines créances (5 891 €) ainsi que les opérations de régularisation des rattachements (480 278 €). Elles comprennent également le partage de résultat avec CME au titre de 2022 pour 91 279 €.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 493 547 €.

III - L'évolution des indicateurs de gestion

L'évolution de la chaîne de l'épargne et de la capacité de désendettement se présente ainsi :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA2023/CA2022
Recettes réelles de fonctionnement	14 463 016	14 463 016	14 811 447	2,41%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	9 684 867	11 980 863	12 699 228	6,00%
Epargne de Gestion	4 778 149	2 482 153	2 112 219	-14,90%
Intérêts de la dette	236 985	224 504	210 084	-6,42%
Epargne brute	4 541 164	2 257 649	1 902 135	-15,75%
Remboursement capital de la dette	531 980	543 772	554 260	1,93%
Epargne nette	4 009 184	1 713 877	1 347 875	-21,36%

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capacité de désendettement	1,85	3,49	6,49
Capital de la dette au 31/12	8 571 628	8 027 856	12 471 750
Aide fds de soutien au 31/12	168 620	144 531	120 443

Comme pour le budget assainissement collectif, il est constaté un effet ciseau, c'est-à-dire, une augmentation plus importante des dépenses que des recettes, qui a pour conséquence, de diminuer le niveau des épargnes mais aussi d'augmenter défavorablement le ratio de capacité de désendettement.

IV -Les dépenses d'investissement pour 8 278 030,51 € HT

Dépenses d'investissement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Conso
Etudes (20)	14 002	2 690	146 000	146 000	11 433	8%
Travaux (21)	2 508 692	3 987 924	8 354 100	8 698 987	6 641 827	76%
Rembt. Capital de la dette (16)	531 980	543 772	556 108	556 108	554 260	100%
Immobilisations en cours (23)	375 345	354 178	334 000	816 260	559 864	69%
Immobilisations financières (26)	17 100	17 100	17 100	17 100	17 100	100%
Déficit d'investissement reporté (001)				3 046 048		
Total dépenses réelles d'investissement (hors 001 et dette)	2 915 139	4 361 892	8 851 200	9 678 346	7 230 224	75%
Opérations d'ordre (040)	428 308	443 073	460 000	495 000	493 547	100%
Opérations d'ordre - Intérieur section (041)	6 145	5 202	0	0	0	
Total dépenses d'investissement	3 881 573	5 353 939	9 867 308	13 775 502	8 278 030	60%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 278 030 €, dont 7 230 224 € de dépenses hors dette et 493 547 € en opérations d'ordre.

La réalisation s'élève à près de 75 % du budget voté. Les principales opérations réalisées sont les suivantes:

- La poursuite du programme de protection des ressources, et notamment pour le lac de la Somme, pour 1 586 367 €, dont 1 479 870 € pour la révision des périmètres de protection ;
- Les travaux sur les barrages et les captages pour 2 704 595 €, dont 2 586 217 € pour le barrage de Saint-Sernin ;
- Des travaux de rénovation de réseaux pour 2 589 276 €, pour assurer le renouvellement des branchements (298 106 €), effectués dans le cadre du fonds de travaux à réaliser par le régisseur (535 210 €) et réalisés dans le cadre d'accompagnement de travaux communautaires ;
- Des travaux d'extension de réseaux pour 118 199 €.

Sont également incluses dans les dépenses d'investissement, les charges liées à la garantie de renouvellement programmé, mais également au renouvellement de réseaux non programmés remboursées au régisseur pour 284 814 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 554 260 € et est en légère évolution par rapport à

2022.

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des subventions (493 547 €), qui viennent en contrepartie des recettes d'ordre constatées en fonctionnement.

Enfin, il est précisé que le montant des restes à réaliser 2023 pour les dépenses d'investissement s'élève à 128 092,82 €.

V - Les recettes d'investissement pour 9 954 347,86 € HT

Les dépenses d'investissement sont financées par 8 474 338 € de recettes réelles et par 1 480 010 € de recettes d'ordre.

Recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Conso
Dotations, fonds divers (10)	2 649 227	2 251 190	0	3 141 922	3 141 922	100,0 %
Subventions (13)	233 880	777 366	1 078 810	1 160 082	332 416	28,7%
Emprunt (16)		0	6 526 710	5 809 853	5 000 000	86,1%
Immobilisations (21)					0	
Total recettes réelles d'investissement	2 883 108	3 028 557	7 605 520	10 111 857	8 474 338	84%
Opérations d'ordre (040)	1 371 731	1 414 921	1 582 000	1 480 011	1 480 010	100,0 %
Opérations d'ordre - Intérieur section (041)	6 145	5 202				
Autofinancement (021)			679 788	2 183 634		
Total recettes d'investissement	4 260 983	4 448 679	9 867 308	13 775 502	9 954 348	72%

Ces recettes intègrent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 141 922 €, ainsi qu'un emprunt de 5 000 000 € réalisé auprès de la Banque des Territoires, afin de financer les investissements réalisés.

Elles comprennent également des subventions perçues pour un montant de 332 416 €. Elles correspondent aux subventions versées par l'Agence de l'eau pour des travaux sur le Pont d'Ajoux et suite à la mise en place de réducteurs de pression sur le territoire (39 165 €), ainsi que par la DREAL dans le cadre des travaux réalisés pour la RCEA (293 250 €).

Les recettes d'ordre constatent l'amortissement des immobilisations pour 1 480 010 €.

VI – Résultats de l'exercice 2023

Au vu des éléments qui précèdent, la section de fonctionnement dégage un excédent de 915 671,23 € et la section d'investissement présente un excédent de 1 676 317,35 €.

Ces résultats, une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur, sont ramenés à 3 174 022 € d'excédent pour la section de fonctionnement et à 1 369 730,45 € de déficit d'investissement, soit un excédent global de 1 804 291,55 €.

L'affectation de ce résultat fait l'objet d'une délibération distincte.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote,

DECIDE

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 16 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

